A.R. 29.11.2017 M.B. 8.12.2017 En vigueur 1.1.2018

Wijzigen

Invoegen

Verwijderen

Article 5 – SOINS DENTAIRES

§ 1er. Prestations jusqu'au 18e anniversaire :

...

EXTRACTIONS

		EXTRACTIONS		
374850	374861	* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, <u>y compris la suture éventuelle,</u> jusqu'au 18e anniversaire	L P	21,21 5
374872	374883	* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, y compris la suture éventuelle, jusqu'au 18e anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L P	15 4
<u>371151</u>	371162	* Extraction d'une canine lactéale, d'une molaire lactéale ou d'une dent définitive, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, jusqu'au 18 ^e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée	<u>L</u> <u>P</u>	33,21 6
		* Ablation (section et extraction) de racine(s) <u>d'une dent pluriavec maintien d'au moins une racine de dent, y compri éventuelle</u> , chez le bénéficiaire jusqu'au 18e anniversaire		
374754	374765	d'une racine	L P	15 6
374776	374780	de plusieurs racines de la même dent	L P	20 7
374931	374942	* Honoraires complémentaires pour Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, jusqu'au 18e anniversaire	L P	12 2
<u>371195</u>	<u>371206</u>	*Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, jusqu'au 18 ^e anniversaire	L P	63 9
374953	374964	* Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), par dent supplémentaire dans le même quadrant et durant la même séance, jusqu'au 18° anniversaire	E P	8 4

§ 2. PRESTATIONS A PARTIR DU 18° ANNIVERSAIRE:

...

EXTRACTIONS

304850	304861	* Extraction d'une dent <u>, y compris la suture éventuelle,</u> à partir du 53e anniversaire	L P	21,21 5	
304872	304883	* Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 53e anniversaire, par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L P	15 4	
304894	304905	* Extraction d'une dent, <u>y compris la suture éventuelle</u> , à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 <i>bis</i>	L P	21.21 5	
304916	304920	* Extraction d'une dent, y compris la suture éventuelle, à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, dans le cas où le bénéficiaire répond à une des conditions de l'article 6, § 3 <i>bis</i> , par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	L P	15 4	
<u>301151</u>	301162	* Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, à partir du 53e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée	L P	33,21 6	
301173	301184	* Extraction d'une dent, chez un patient à risque hémorragique répondant aux conditions de l'article 6 § 3 bis de la nomenclature, à partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire, pour autant qu'une suture ait été effectuée	L P	33,21 6	
		* Ablation (section et extraction) de racine(s) d'une dent pluri-radiculaire, avec maintien d'au moins une racine de dent, y compris la suture			
		<u>éventuelle</u> , chez le bénéficiaire à partir du 18e anniversaire :	<u> </u>	<u>sature</u>	
304754	304765	d'une racine	L P	15 6	
304776	304780	de plusieurs racines de la même dent	L P	20 7	
304931	304942	* Honoraires complémentaires pour Suture de plaie, après une séance d'extraction(s) dentaire(s) et/ou ablation (section et extraction) de racine(s) remboursable, pour un patient qui revient en urgence suite à un saignement post-opératoire, quel que soit le nombre de sutures, à partir du 18e anniversaire	L P	12 2	
301195	301206	*Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à l'exclusion des incisives, avec résection de l'os environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à partir du 53 ^e anniversaire	<u>L</u> P	<u>63</u> 9	

<u>301210</u> <u>301221</u>	*Extraction chirurgicale d'une dent définitive, à		
	l'exclusion des incisives, avec résection de l'os		
	environnant et suture des lambeaux muqueux incisés, à		
	partir du 18e anniversaire jusqu'au 53e anniversaire,		
	dans le cas où le bénéficiaire répond à une des		
	conditions de l'article 6, § 3bis	<u>L</u>	<u>63</u>
		<u>P</u>	<u>9</u>
304953 30496 4	* Honoraires complémentaires pour suture de plaie après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s), par dent supplémentaire dans le même quadrant et durant la même séance, à partir du		
	18 ^e -anniversaire	L	8
		₽	4